



Contrat de travail qui ne correspond pas à la mission

Par **Baobhan**, le **23/05/2011** à **16:13**

Bonjour,

Je suis embauchée par un organisme de formation en tant que "formatrice" en insertion professionnelle, ce que je fais à mi-temps en tant que sous-traitant du pôle emploi, l'autre partie du temps (toujours avec le même organisme et le même contrat) je suis psychologue pour une mission Conseil Général, or cette partie-là n'est pas stipulée dans mon contrat alors que c'est un métier réglementé qui nécessite un diplôme (master2 en psychologie) que j'ai obtenu. Je souhaite négocier un renouvellement de contrat mais que pour la partie psychologue et avec un statut psychologue correspondant à ma qualification et à la mission que j'ai à effectuer, or cette négociation s'annonce peu aisée car l'organisme ne veut pas faire d'autres contrats que formateur... est-ce légal?

Par **Cornil**, le **28/05/2011** à **17:15**

Bonsoir "baobhan"

Tu peux mettre la pression en disant que si pas d'aménagement du contrat, tu refuseras désormais d'exercer des tâches de psychologue puisque non prévus dans ton contrat de formatrice.

Bon courage et bonne chance.

Par **Baobhan**, le **30/05/2011** à **19:25**

C'est en effet ce que je comptais faire... on verra bien... merci